



CONVOCATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL
SAMEDI 05 NOVEMBRE 2022

Par décision du Comité Directeur et en application de l'Article 12.5.1 des Statuts du District d'Alsace :

- une Assemblée Générale Ordinaire se tiendra

Le samedi 05 novembre 2022 à 09H00
A la Salle Polyvalente – 9, Rue de la République - 68740 HIRTZFELDEN

ORDRE DU JOUR

Inscription des délégués et vérification des pouvoirs (08h00 à 09h00)

1. Intervention de M. Michel AUCOURT, Président du District d'Alsace et mot de bienvenue de M. Stéphane SENEZ, Maire de HIRTZFELDEN ou de son représentant
2. Approbation du procès-verbal des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 20 novembre 2021 à ROSHEIM
3. Allocution de M. Michel AUCOURT, Président du District d'Alsace
4. Rapport financier de M. Rémy SIEDEL, Trésorier Général du District d'Alsace
5. Rapport du Commissaire aux Comptes MAZARS, représenté par M. Gabriel Jenner
6. Approbation des conventions réglementées
7. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022 et quitus au Comité Directeur
8. Affectation du résultat
9. Présentation et vote du Budget Prévisionnel 2023/2024
10. Présentation du projet de modification des compétitions D7/D8
11. Modifications réglementaires
12. Points divers et Questions



La présence aux Assemblées Générales est obligatoire. Les clubs peuvent se faire représenter par un de leurs dirigeants dûment mandaté ou par le délégué d'un autre club muni d'un pouvoir, revêtu de la signature du Président et du cachet du club.

Le délégué d'un club peut représenter au maximum 3 clubs, y compris le sien.

Les clubs non présents ou non représentés aux AG se verront infliger les sanctions prévues par l'Art. 95 des R.D.

Michel AUCOURT,
Président du District d'Alsace de Football